

FONCTIONS (¹ y compris celles pour lesquelles un congé politique a été obtenu) - 2019

Par fonction, on entend l'occupation d'un emploi, l'exercice d'une mission ou la fourniture de prestations de travail, sous la forme d'un contrat de travail salarié ou assimilé, d'un arrêté, d'une convention ou d'un contrat de services, au sein d'une structure ou d'un organisme soumis à la législation sur les marchés publics.

Néant

FONCTIONS DÉRIVÉES - 2019

On entend par " fonction dérivée " toute fonction exercée de droit par un mandataire public visé à l'article 2 en raison de son mandat électif ou exécutif, d'un mandat pour lequel il a été désigné au sein d'une instance internationale, d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local, d'une fondation ou de tout autre organisme privé, public ou mixte dont un ou plusieurs administrateurs sont nommés par le Gouvernement et/ou le Collège réuni, ou encore d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure soumise à la législation sur les marchés publics.

CONFERENCE DES BOURGMESTRES (membre), en qualité de Bourgmestre

ZONE DE POLICE BRUXELLES CAPITALE IXELLES – Président du Conseil et du Collège de Police en qualité de Bourgmestre

BRUSSELS EXPO asbl – membre de droit de l'AG en qualité de Bourgmestre – s'il fait partie du CA, le Bourgmestre est de droit Président

BRAVVO (Bruxelles avance/Brussel Vooruit) ASBL – membre de droit CA en qualité de Bourgmestre, Présidence délégué à un autre membre du Collège depuis le 21/11/2019

COMITE DE CONCERTATION VILLE-CPAS – Président en qualité de Bourgmestre

EUROCITIES (représentant officiel de la Ville en qualité de Bourgmestre)

FORUM BELGE POUR LA PREVENTION ET LA SECURITE URBAINE - membre du CA en qualité de Bourgmestre - en 2018 et 2019, la Ville a assumé la Présidence (jusqu'au 12/06/2019)

MAISON(S) DE QUARTIER - CENTRE D'ANIMATION SOCIALE DE QUARTIER – Président de droit en qualité de Bourgmestre

ORGANISATION DES VILLES DU PATRIMOINE MONDIAL – représentant de la Ville à l'AG (de 2017 au 01/06/2019 la Ville était également au CA)

CHU DE BRUXELLES – Président en qualité de Bourgmestre

POLE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BRUXELLES (Président du Comité stratégique)

IRIS – CHU SAINT-PIERRE - membre AG de droit en qualité de Bourgmestre

IRIS – CHU BRUGMANN - membre AG de droit en qualité de Bourgmestre

IRIS – CHU HUDERF - membre AG de droit en qualité de Bourgmestre

IRIS – INSTITUT JULES BORDET - membre AG de droit en qualité de Bourgmestre

ERIP (ECOLE REGIONALE ET INTERCOMMUNALE DE POLICE) - membre de droit du CA en qualité de Président du Collège de Police

BXL-Arabesque - membre AG de droit en qualité de Bourgmestre (dissolution le 11/03/2019)

Asbl SERVICE D'AIDE AUX SENIORS BRUXELLOIS, en abrégé SASB – Président de droit (en qualité de membre du Collège en charge des séniors)

EGLISE NOTRE-DAME DE LA CAMBRE – représentant de droit de la commune au Conseil de Fabrique, en qualité de Bourgmestre

2. Rémunérations et avantages de toute nature ² qui découlent des **mandats** visés aux tirets 1er à 5 ³ et 7 de l'article 3, § 1er, alinéa 2, des **fonctions dérivées de ces mandats** visées au 6ème tiret de l'article 3, § 1er, alinéa 2 ⁴, **accompagnées des fiches fiscales**

<u>RÉMUNÉRATIONS 2019</u>	<u>MONTANTS 2019</u>
<p>³ Il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ; 2. d'un mandat exécutif ; 3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ; 4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ; 5. d'un mandat au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ; 7. d'un mandat dans toute structure, publique comme privée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter. 6. d'une fonction dérivée des mandats et fonctions précités, élective ou non⁽⁴⁾ 	<p>Montant brut en euros pour 2019 selon fiches fiscales</p>
<p>BOURGMESTRE Ville de Bruxelles (montant brut 2019 avec cotisation ONSS personnelle : 152.112,930) Rémunération exprimée en brut imposable hors ATN selon fiche fiscale 2019</p>	<p>132.779,18 €</p>
<p>IRIS - Institut JULES BORDET (association de droit public Chapitre XII Loi CPAS) – Vice-Président (depuis le 13/09/2019) (1 jeton de présence a été liquidé en 2019, la volonté d'exercer le mandat à titre gratuit a été réaffirmée et un don du montant équivalent a été versé à l'asbl «Amis de l'Institut Jules Bordet ».-Il n'y aura plus de jetons de présence pour 2020)</p>	<p>328,77 €</p>
<p>Tous les autres mandats et fonctions dérivées sont non rémunérés ou exercés à titre gratuit</p>	
<u>AVANTAGES DE TOUTE NATURE</u>	<u>MONTANTS 2019</u>
<p>² On entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code des impôts sur les revenus, soit les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.</p>	<p>Montant brut en euros selon fiche fiscale 2019</p>
<p>Ville de Bruxelles – bourgmestre - ATN DIVERS (véhicule + GSM avec abonnement et ICT)</p>	<p>2.923,86 €</p>

3. Liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)

AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES À TITRE PRIVÉ - 2019
L'EGLANTINE ASBL (président)
RSCA Anderlecht – Administrateur (à partir du 11/03/2020)
BUREAU NATIONAL DU PARTI SOCIALISTE (depuis le 3/12/2019 Vice-Président)
FEDERATION BRUXELLOISE DU PARTI SOCIALISTE (membre du Bureau exécutif)
INSTITUT EMILE VANDERVELDE asbl - Membre AG + CA en qualité de Vice-Président du PS (depuis le 3/12/2019)
FONSOC - FONDATION SOCIALISTE D'INFORMATION et DE GESTION asbl - Membre AG + CA en qualité de Vice-Président du PS (depuis le 3/12/2019)

4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5ème tiret de l'article 3, § 1er⁵, et les rémunérations⁶ perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b)⁷ pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration⁸

⁸ Seules les **catégories de revenus** suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;
- de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
- de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
- de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;
- plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.

RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 ^{ème} tiret	MONTANTS 2019
⁵ Il s'agit d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.	Voir catégories de revenus (supra)
Néant	
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b)	MONTANTS 2019
⁷ autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société. ⁶ Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus	Voir catégories de revenus (supra)
Néant	

Fait à BRUXELLES le 30 /09/2020

Nombres d'annexes : 2 fiches fiscales

Signature : Philippe CLOSE